MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Etabli en application des articles L2113-10 (Allotissement),
L2124-2, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 (Appel d'offres ouvert)
L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14, R2162-7 à R2162-10
(Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents)
du Code de la commande publique

Pouvoir adjudicateur :

Centre hospitalier Bretagne Atlantique
Fonction Achat mutualisée – Secteur Travaux

En qualité d'Etablissement support du Groupement hospitalier Brocéliande Atlantique

Objet du marché public :

TRAVAUX DE REPARATION, D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS
LOT 13 MENUISERIES EXTERIEURES

SOMMAIRE

I – LOCALISATION DES TRAVAUX 3

II – CONTENU DES PRIX UNITAIRES 3

III – REGLEMENTATION 3

IV – EXIGENCES TECHNIQUES 4

Les travaux à réaliser au titre du présent accord cadre sont des travaux d'aménagement, de réparations et d'entretien des bâtiments, ils vont de la simple intervention à des travaux plus complexes pouvant faire intervenir plusieurs corps de métier.
Le présent document est un CCTP spécifique au lot considéré. Pour l'ensemble des clauses générales, il convient de se rapporter au CCTP Généralités communes à tous les lots. Les deux documents se complètent.

I – LOCALISATION DES TRAVAUX

Voir annexe CCTP clauses communes.

II – CONTENU DES PRIX UNITAIRES

(Confère CCAP)
En outre, le présent CCTP, précise que les prix incluent également :

- Le balisage de chantier et protections diverses ;
- Les petits démontages non prévus au bordereau ;
- Le cas échéant, le démontage et l'entreposage de matériaux pour réutilisation dans le chantier ;
- L'évacuation des déchets et gravois vers un site conforme ;
- La fourniture de tous les matériaux, matériels, accessoires nécessaires à la réalisation de l'unité d'œuvre ;
- La pose de ceux-ci, toutes sujétions comprises (découpes, finitions, fixations, percements, soudures, profilés divers, colles…) ;
- Les nez de marches pour les escaliers ;
- Les échafaudages, échelles et tout autre outil nécessaire à la prestation ;
- Les frais d'immobilisation afférents à l'intervention des autres corps de métiers.

III – REGLEMENTATION

Les travaux sont exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur au moment de l'exécution des travaux.
Les travaux seront conformes aux normes françaises homologuées (NF), les documents techniques unifiées (DTU) et plus particulièrement aux documents suivants :

- D.T.U. n°34.1 Mise en œuvre des portes et portails
- D.T.U. n°34.4 Mise en œuvre des fermetures et stores
- D.T.U. N°36.1 Menuiseries en bois
- Normes françaises de l'AFNOR
- NF EN 12216 Fermetures, stores extérieurs
- NF EN 13561 Stores extérieurs – exigences de performance y compris la sécurité
- NFEN 14500 – 501 Fermeture et stores – confort thermique et lumineux
- NF en 14759 – Fermetures – isolation acoustique vis-à-vis des bruits aériens
- NF EN 14203 – Fermetures pour baies équipées de fenêtres, stores intérieurs et extérieurs – résistance aux manœuvres répétées – Méthodes d'essai
- NF EN 13.772 – 773 Textiles et produits textiles – comportement au feu
- NF P 92 507 Classement au feu
- Les règles de sécurité incendie – ERP et IGH + des positions particulières type U
- Les règles d'isolation acoustique
- Les fiches techniques SNJF
- Les recommandations et règles professionnelles
- Les cahiers du CSTB

Pour la quincaillerie nécessaire au ferrage des menuiseries, les fournitures et travaux doivent être conformes aux normes du R.E.E.F. dans tous les cas où cela est possible.

Toutes les fournitures entrant dans cette catégorie doivent porter l'estampille NF S.N.F.Q.

Toutes les quincailleries spéciales non définies par les normes françaises et dont l'usage est rendu nécessaire par le ferrage de certains ouvrages décrits ci-après doivent être de première qualité et en provenance des maisons spécialisées notoirement connues pour leur bonne qualité.

Les articles de quincaillerie doivent correspondre aux nécessités du travail à exécuter et à être proportionnés aux poids et usage des ouvrages.

Toutes poignées utiles pour la manutention sont prévues.

Toutes quincailleries sont soumises à l'agrément du maître d'œuvre avant pose.

Cette liste n'est pas limitative.
Avant exécution, l'entrepreneur doit être en mesure de fournir les justificatifs nécessaires à l'approbation du maître d'œuvre et, le cas échéant, à celle du contrôleur technique.

IV – EXIGENCES TECHNIQUES

4.1 - Qualité des matériaux

Menuiserie Alu
Tous les métaux et profilés nécessaires proviennent des meilleures aciéries et tréfileries ou transformateurs d'alliages légers.
Les profils à rupture de pont thermique doivent être admis à la marque NF.
Les profils anodisés possèdent le label QUALANOD en classe 15 et 20 minimum.
Seuls les revêtements par thermolaquage sous label QUALICOAT sont admis.
La quincaillerie est de première qualité de marques connues et réputées et doit posséder le label NF.
La boulonnerie et la visserie sont conformes aux normes NF.
Les pièces de quincaillerie sont notamment pour les gonds, paumelles, toujours en rapport avec le poids et les dimensions de l'ouvrage (y compris en nombre).

Menuiserie PVC
Toutes les menuiseries extérieures en PVC du bâtiment sont de type à grand clair de vitrage et doivent obligatoirement être réalisées en profilé extrudé PVC pour les fenêtres et les châssis profilés de dormant série rénovation.
Les pièces de fixation sont obligatoirement métallisées au zinc 40 microns après sablage.
Les pattes à scellement et autres pièces destinées à être incorporées dans le béton sont décalaminées et dégraissées.

Qualité des profilés et accessoires : Menuiserie PVC
Profilés PVC
Les profilés extrudés utilisés sont des profilés PVC, à triple chambre avec renforcements partant ou cela est nécessaire pour obtenir une parfaite rigidité, système à grand clair de vitrage sous avis technique du CSTB.

Traverses intermédiaires
Les traverses intermédiaires pour les châssis et les portes sont exécutées en profilés de même nature et de même teinte que ceux du châssis, feuillures à verre auto-drainantes et parecloses.

Parecloses
Toutes les parties à remplissage par vitrage ou panneaux isolants fixes ou mobiles, sont munis de parecloses en profilés aluminium laqué
Elles sont clipsées et comportent les profilés néoprène nécessaires à la fixation des vitrages ou des panneaux de remplissage.

Accessoires
L'ensemble des accessoires de montage, d'étanchéité, ou de fonctionnement sont choisis dans la gamme définie par le système retenu. De même les joints d'étanchéité et de prises des glaces sont conformes aux spécifications du fabricant des profilés.
Les profilés, accessoires et joints sont ceux définis par les spécifications de l'avis technique du type de menuiserie retenue, la visserie utilisée est obligatoirement en acier inoxydable suivant la nuance AFNOR Z2 CN 18-10 ou laqués au four.

Joints d'étanchéité
L'étanchéité des menuiseries métalliques doit répondre aux spécifications de la classification AEV demandées.
Elle est assurée, entre les parties mobiles entre elles et entre les parties mobiles et les parties fixes, par une interpénétration des profilés améliorés par un joint néoprène et brosse.
Des joints préformés entre les bâtis et les maçonneries, serrés à la pose, agréés par la SNJF.
Mise en place à la pompe ou au pistolet à extension des joints souples étanches, de même teinte que les menuiseries sur la face extérieure, joints élastomères 1ère catégorie agréés par la SNJF.

4.2 - Résistance à la corrosion

Toutes les parties en acier reçoivent après élimination de la calamine et de la rouille (par brossage énergique, sablage, grenaillage), une application inhibitrice de chromate de zinc de première qualité permettant l'accrochage de la peinture de finition.
Dans le cas de supports en tôle électro zinguée, il est fait usage d'une couche de primaire résistante.

4.3 Qualité des ouvrages finis

Tous les ouvrages sont exécutés avec grand soin : les profilés et tubes coupés régulièrement n'auront ni jarret ni cassure. Les entailles sont faites avec précision de façon à éviter tout masticage ultérieur.
Toutes les traces de soudures sont affleurées, partout où elles sont nuisibles à l'esthétique et au fonctionnement.